Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260831-DM2026_157-DE

ville de
BOURGUEIL

DM2026_157 – REPONSE A L'APPEL A PROJET SOBRIETE ENERGETIQUE – SIEIL – BATIMENT CLUB HOUSE DU FOOT

Le Maire de la Commune de Bourgueil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat ;

VU la délibération du conseil municipal n°2026-051 AG du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire pour demander à l'Etat et toutes autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2026-20 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Bourgueil ;

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du club house du foot ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Remplacement des fenêtres	4 093.03 €	SIEIL : sobriété énergétique 20 %	818.60 €
		Autofinancement : 80 %	3 274.43 €
TOTAL DES DEPENSES	4 093.03 €	**TOTAL DES RECETTES**	4 093.03 €

Monsieur le Maire

- **Décide** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique pour le remplacement des fenêtres du bâtiment « club house du foot » ;
- **S'engage** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **S'assure** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **Autorise** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **S'engage** à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait à Bourgueil, le 31 août 2026
Le Maire,

Benoit BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL
37140

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.